

APPEL DE COTISATION

le 12 juin 2025



Pour l'assurance de votre risque situé

RD 840
46100 CAMBURAT

06/25



00029058-0002-0002-70 Allianz s'engage en utilisant du papier recyclé

ALLIANZ PROFESSIONNELS DE L'AUTO
Contrat n° 61297569

MR MARTY YVES
GARAGE MARTY
3019 RTE DE PARIS
46100 CAMBURAT

Cher Client,

Votre cotisation arrive à échéance le 1er juillet 2025, elle correspond à la période d'assurance du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Montant à régler : 6 257,15 EUR

Nous vous invitons à consulter le détail de votre cotisation au verso.

Pour faciliter vos opérations de règlement, nous vous engageons à utiliser le coupon-réponse TIP ci-après et à l'adresser au moyen de l'enveloppe jointe selon les recommandations portées au verso.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité.

Allianz IARD
S.A. au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS Nanterre
N° de TVA : FR76 542 110 291

Entreprise régle par le Code des assurances
Siège Social : 1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris la Défense Cedex

IBAN :
ICS : FR20ZZZ107514
RUM : TIP000712804352069503105443012407
En cas de modification d'IBAN, joindre un Relevé d'Identité Bancaire

Montant : 6 257,15 €

TIPSEPA

MR MARTY YVES
GARAGE MARTY
3019 RTE DE PARIS
46100 CAMBURAT

Veuillez débiter mon compte du
montant indiqué sur le présent TIP
Date Signature

ALLIANZ
TSA 30200
93736 Bobigny Cedex 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Allianz IARD à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de votre créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CONTRAT N° 61297569
COTISATION N° 031 054 430 124
INTERMEDIAIRE 400477

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

310544301248 MARTY YVES

000712000772 09804352069503105443012407941104 625715

COUPON
A DETACHER
ET RETOURNER
DANS TOUS
LES CAS >>>>

1PE1 0000031910

EE0516 - NINE 107514
INF10242.0242 - V08/09 - Création graphique Allianz CC20 - 01/15



Comment nous contacter ?

EIRL PHILIPPE JAMBOU

Votre Agent Général
1 AVENUE LOUIS MAZET
46500 GRAMAT



05 65 10 46 30



4004771@agents.allianz.fr

Site Internet

www.allianz.fr/jambou

Pour vos sinistres



0978 978 000

Détail de votre cotisation

Contrat n° 61297569

Cotisation annuelle - période du 01/07/2025 au 30/06/2026

Indices : PRIX A LA CONSO 283,80 / R. INDUSTRIELS 7348,00

Cotisation HT
Frais et taxes

5 239,74 EUR

1 017,41 EUR

dont contribution réglementaire attentats

6,50 EUR

Total TTC

6 257,15 EUR

dont - Défense Pénale Recours
- Catastrophes Naturelles
- Cotisation Attentats

104,26 EUR

339,58 EUR

79,68 EUR

Exonération TVA (art 261C du CGI)

Votre agent perçoit une commission d'Allianz, incluse dans votre cotisation d'assurance. Il peut bénéficier occasionnellement d'autres avantages accessoires.

Pour votre information

Le capital contenu garantie incendie s'élève à 21 580,00 EUR

Réglé par
Chèque le
07/08/25.
N° 259 / 260

EIRL JAMBOU Philippe

Agent Général Allianz

1, Avenue Louis MAZET

46500 GRAMAT

05.65.10.46.30 - jambou.philippe@allianz.fr

www.allianz.fr/jambou

821 380 551 RCS Gramat - SIREN 162038221 - www.onas.fr
ACPR 4 - 10 rue de Belfort - CS 92459 75430 - Paris Cedex 09

Comment payer cette cotisation

Par TIP : détachez le TIP suivant les pointillés et adressez-le daté et signé dans l'enveloppe jointe. Si la mention "joindre un RIB" y est portée ou si vos coordonnées bancaires ont changé, veuillez joindre au TIP, un Relevé d'Identité Bancaire.

Par carte bancaire : sur notre site Allianz.fr
Espace Clients / Mes contrats d'assurance /
Détail / Mes services «payer ma cotisation».

Payez malin

Simplifiez-vous la vie en choisissant le prélèvement automatique :

- Tous les mois un montant constant.
- C'est gratuit. Consultez votre intermédiaire.

Par chèque : joignez ce TIP pour identifier la référence de règlement.

Ne joignez aucune correspondance, elle ne sera pas prise en compte. **Ne joignez pas d'espèces**

